



## COMMUNE DE VIONNAZ

Tél. ++41(0)24 / 481.42.52  
Fax ++41(0)24 / 481.40.39  
CCP 19-560-3  
**Ouverture guichet**  
Lu-Me 11.00-12.00/16.30-17.30  
Jeudi fermé  
Ve 11.00-12.00/16.30-18.00  
[info@vionnaz.ch](mailto:info@vionnaz.ch)  
[www.vionnaz.ch](http://www.vionnaz.ch)

## MISE AU CONCOURS

L'Administration Communale de Vionnaz met au concours

### UN POSTE DE COLLABORATEUR (H/F) AU SERVICE TECHNIQUE emploi à 100 %

#### **Missions principales :**

- Gérer, contrôler et suivre les demandes d'autorisation de construire et délivrer les permis d'habiter ou d'exploiter
- Exécuter la police des constructions et effectuer des contrôles réguliers
- Assurer l'ensemble des tâches administratives du Service technique
- Fonctionner comme teneur ou substitut du teneur de cadastre
- Préposé communal à l'agriculture ainsi qu'au registre des vignes

#### **Conditions d'engagement :**

- Etre au bénéfice d'une formation technique en lien avec la fonction (CFC de dessinateur en bâtiment / génie-civil ou formation jugée équivalente)
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et une bonne orthographe
- Bonne maîtrise des outils informatiques usuels
- Bon esprit d'initiative et de collaboration, sens des responsabilités, de la discrétion, de la communication et de l'organisation
- Capacité d'adaptation et résistance au stress, motivation pour travailler dans le domaine du service public
- Âgé-e idéalement entre 30 et 50 ans, de langue maternelle française et détenteur d'un permis de conduire
- Etre domicilié(e) sur le territoire de la commune ou être disposé(e) à y prendre domicile serait un atout supplémentaire

**Entrée en fonction :** à convenir

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Philippe Giroud, Responsable du Service technique (tél. 024 482 09 31).

Les offres de service accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, CFC, diplômes, certificats de travail, prétentions de salaire, photo...) doivent être adressées à l'Administration communale, Rue du Pavé 6, 1895 Vionnaz, avec mention "Collaborateur du Service technique".

**Le délai de postulation est fixé au 17 avril 2020** (le cachet postal faisant foi)

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE**